

Diplôme d'Etat - MASSEUR(euse) KINESITHERAPEUTE



96%
taux moyen de
réussite au
diplôme

Prérequis

- Avoir 18 ans (avant le 31/12/24) et moins de 30 ans le jour de la signature du contrat
- Et être titulaire du baccalauréat
- Et être inscrit(e) dans un institut de formation partenaire
- Et avoir validé la première année de formation

NB: Accès direct pour les personnes ayant trouvé un contrat d'apprentissage / Pour les personnes en situation de handicap, aucune limite d'âge

Tarif

Le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT, ...) sous condition de signature du contrat dans les 3 mois avant ou après la date de rentrée

Objectifs

Le DE de masseur-kinésithérapeute forme à la réalisation d'actes de rééducation, d'électro-physiothérapie ou de massage, manuels ou aidés d'appareils adaptés. Dans le cadre d'un projet thérapeutique individualisé, le masseur intervient pour prévenir ou limiter les conséquences fonctionnelles, physiques, psychiques, des déficiences ou des incapacités, du début de la maladie jusqu'à la réinsertion. Il peut également prévenir des troubles de l'appareil locomoteur, respiratoire, cardiovasculaire, digestif ou génito-urinaire. Professionnel du bien-être, de la détente et de l'hygiène de vie, il exerce essentiellement à titre libéral, individuellement ou non. Il peut se spécialiser, en sport ou en thalassothérapie par exemple.

Contenu de la formation

- Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
- Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
- Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
- Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Informer et former les professionnels et les personnes en formation

Niveau 7

Date d'échéance : 01-01-2025

Code RNCP : 28353

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention

Rythme d'alternance

- 12 mois si entrée en apprentissage en 3ème année de formation
- 24 mois si entrée en apprentissage en 3ème année de formation, 36 mois
- 1980h de formation théorique : cours magistraux, travaux dirigés et travaux guidés
- 1470h de formation clinique

Inscription et rentrée

Période de rentrée : Septembre

Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrée et les conditions d'admission

Diplôme d'Etat - MASSEUR(euse) KINESITHERAPEUTE

JE M'INSCRIS
ICI



Validation

- Ecrits sur table
- Evaluations pratiques
- Evaluations orales
- Dossiers à construire en individuel ou en groupe
- Mémoire
- L'auto-évaluation à travers le portfolio
- Vidéos formatives

Modalités pédagogiques

L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de TP, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle. L'apprenti(e) se voit confier la réalisation d'une mission par l'établissement. Son bon déroulement est suivi conjointement par un maître d'apprentissage (entreprise) et par un tuteur pédagogique (institut de formation partenaire)

Intervenants

Formateurs permanents, intervenants extérieurs, experts dans les différents domaines de la formation

Poursuite d'études

- Master en relation avec la masso-kinésithérapie (biomécanique, neurologie, handicap)
- Diplôme universitaire ou inter universitaire en lien avec la masso-kinésithérapie
- Études médicales sous certaines conditions

Instituts de formation partenaires

IFMK ST MICHEL

Paris (75)

01.56.08.35.40

IFMK EFOM DOLTO

Paris (75)

01.45.58.56.56

IFMK CHIMM

Meulan (78)

01.30.91.22.05

IFMK CEERFF

St Denis (93)

01.48.09.04.57

Sofia RODRIGUES

01.42.61.33.71

sofia.rodriques@adafors.fr

